

## Décision DFJM/DG/2021/67 portant délégation de signature

### LA PRESIDENTE-DIRECTRICE,

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre, et notamment ses articles 19 et 19-1 ;

**Vu** le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

**Vu** le décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

**Vu** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de la présidente de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

**Vu** l'arrêté du 2 septembre 2021 portant nomination de l'administrateur général de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

**Vu** la décision DG/2014/20 portant organisation de l'Etablissement Public du musée du Louvre ;

**Vu** la décision DFJM/DG/2021/65 portant délégation de signature ;

### DECIDE :

**Article 1.** Délégation est donnée à Monsieur Kim Pham, administrateur général, à l'effet de signer au nom de la Présidente-directrice :

- tous actes et décisions afférents aux attributions du Président de l'Etablissement énumérées à l'article 19 du décret n° 92-1338 susvisé, à l'exception des points 3, 8 et 10 ;
- tous actes définis en application des dispositions du décret n° 2019-544 et de l'arrêté du 29 mai 2019 susvisés ;
- les certificats administratifs ;
- les demandes de laissez-passer ;
- les ordres de mission avec frais.

**Article 2.** Délégation est donnée à Monsieur Matthias Grolier, directeur de cabinet de la Présidente-directrice, à l'effet de signer les ordres de mission avec frais.

**Article 3.** Délégation est donnée à Madame Anne-laure Béatrix, administratrice générale adjointe, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction Qualité et Audit Interne :

- les actes d'engagements de dépenses et notamment les bons de commande, contrats et marchés dont le montant n'excède pas 25 000 euros H.T. ainsi que les bons de commande dont le montant n'excède pas 90 000 euros H.T. pris dans le cadre de l'exécution d'un marché à bons de commande ;

- les lettres de rejet des marchés publics dont le montant n'excède pas 25 000 euros H.T. ;
- les certificats administratifs.

**Article 4.** La présente décision abroge et remplace la décision DFJM/DG/2021/65 susvisée.

**Article 5.** L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du Musée du Louvre.

**Article 6.** Cette décision prend effet à compter de sa publication.

Fait à Paris, le *M/10/2021*

La Présidente-directrice du musée du Louvre

**Laurence des Cars**